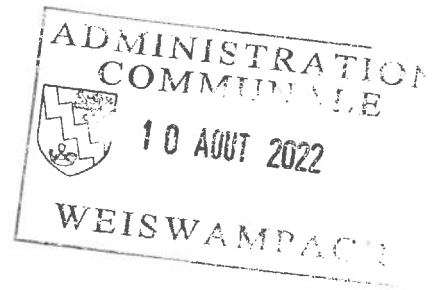




Administration
de la nature et des forêts



Diekirch, le 8 août 2022

Administration communale de
Weiswampach
Om Leempuddel
L-9991 Weiswampach

Concerne : Nouvelle attestation de participation à la certification forestière PEFC

Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les Echevins,

L'Administration de la nature et des forêts a le plaisir de vous faire parvenir votre attestation de participation à la certification forestière PEFC.

Ce document est valable 5 ans, du 8 août 2022 jusqu'au 31 décembre 2026. Le numéro d'adhérent qui a été attribué pour la commune Weiswampach est unique. Une copie de ce document est jointe par les soins de l'Administration de la nature et des forêts lors de la vente de bois.

Je vous prie de bien vouloir noter également que votre attestation se réfère au certificat numéro DC-FM-000013 décerné au « Lëtzebuerger Privatbësch » et à l'Administration de la nature et des forêts.

Je reste évidemment à votre entière disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le directeur

Carole SINNER
Chargé d'études dirigeant



ATTESTATION DE PARTICIPATION A LA CERTIFICATION FORESTIERE PEFC

Ce document atteste que

la commune de Weiswampach
Om Leempuddel, L-9991 Weiswampach

- a signé en date du 2 août 2022 l'Engagement de Qualité pour une Gestion Forestière Durable au Grand-Duché de Luxembourg tel que repris dans le système de management environnemental mis en œuvre conjointement par le « Letzebuenger Privatbesch » et l'Administration de la nature et des forêts.
- participe à la certification régionale PEFC du « Letzebuenger Privatbesch » et l'Administration de la nature et des forêts selon le Schéma Luxembourgeois de Certification Forestière.

La commune de Weiswampach reçoit ainsi le **numéro d'adhérent** suivant :

22-21-02/065

Ses forêts font partie du champ d'application du certificat de gestion forestière durable

Numéro de certificat : DC-FM-000013

Décerné au Letzebuenger Privatbesch et à l'Administration de la nature et des forêts

par : DIN CERTCO
Alboinstraße 56
D-12103 Berlin
Tél. : +49 221 806-2276

Le : 31 juillet 2015

Ce certificat est conforme aux exigences définies par le Schéma Luxembourgeois de Certification Forestière, reconnu par le Conseil PEFC le 8 novembre 2019.

La présente attestation a été délivrée par : **Administration de la nature et des forêts**
81, avenue de la Gare
L-9233 Diekirch
Tel : 247 - 56600
Personne de contact: Madame Carole Sinner

Fait à Diekirch, le 8 août 2022

p.d. Sinner
Frank WOLTER
Directeur

Cette attestation est **A CONSERVER** et reste valable **5 ans, jusqu'au 31 décembre 2026**, sous réserve du maintien du certificat de gestion forestière durable.

Pour obtenir des informations complémentaires sur le certificat susmentionné, veuillez contacter l'organisme certificateur ou l'émetteur du présent document. Attention : ce document n'est pas un certificat. Ce document ne fait qu'attester que le propriétaire forestier cité adhère à la certification d'une entité régionale disposant d'un certificat valable de gestion forestière. Une copie de ce document peut être jointe à vos factures, catalogues de vente, bordereaux, etc... comme pièce justificative. Ce document ne donne aucun droit d'utilisation du logo PEFC. Pour pouvoir utiliser le logo PEFC, une licence d'utilisation est nécessaire et doit faire l'objet d'une demande à adresser à PEFC Luxembourg (www.pefc.lu).